



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

PRESENTS : SORDET Eric, Maire
EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth, Adjoints
CAIRE Marie-Christine, BOUTEILLER Martine,
MARCHETTO Jocelyn, POLETTE François,

Absents excusés : MARTINS Antonio, LAPALUS Patrick,
PATRIARCHE Joël a donné pouvoir à Eric SORDET

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 10 novembre 2022 :

- La Mairie de CORCELLES-LES-ARTS n'ayant pas appelé Monsieur PONELLE pour l'informer que sa candidature n'avait pas été retenue, Monsieur le Maire s'est entretenu avec lui.
- La maman du nouveau cantonnier est décédée.
- Une rencontre a eu lieu avec le Maire de CORCELLES-LES-ARTS, le 24 novembre 2022 pour définir les règles d'utilisation de la nouvelle tondeuse afin d'établir une convention entre les deux communes.
Une seule personne sera habilitée à faire fonctionner la tondeuse et il faudra être vigilant sur le fioul utilisé (de bonne qualité et bien stocké)
Voir avec l'assurance pour mettre une puce sur la tondeuse afin de pouvoir la géolocaliser en cas de vol
Peut-être prévoir l'achat d'une remorque pour la transporter
Pour le contrôle de la consommation de fioul, un carnet sera remis à la Mairie de TAILLY tous les vendredis matin.
- Les sapins seront livrés lundi par l'entreprise Lantana

2°) Délibérations

- Mutualisation de la tondeuse
- Frais d'assemblées pour l'organisation des élections législatives et présidentielles : la Commune de TAILLY recevra 122.46€ pour les élections législatives ainsi que les présidentielles. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reverser cette somme à la Secrétaire de Mairie pour le surcroît de travail.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ~~décide~~ accepte cette proposition.
- Résiliation partielle de services GIP ARNia : après avoir demandé conseil à la Communauté d'Agglomération pour choisir les options :
 - Pack commande publique
 - Pack dématérialisation
 - RGPD

3°) Cimetière

Suite au rendez-vous avec Monsieur BORDES groupe Elabor, un devis a été reçu pour la mise à jour des plans et registres, mise à jour des données et Assistances Règlement du Cimetière et Conseils.
Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du devis.

○○